

**Déclaration de respect des critères de durabilité**  
pour la production de biomasse, conformément à la Directive 2009/28/CE et au  
Règlement (UE) No 1307/2014 de la Commission du 8 décembre 2014  
**Récolte 2019**

**Code organisme collecteur :2BS040025 Ets Bodin**

**Je soussigné,**

**RAISON SOCIALE**

**Mr / Mme ADRESSE**

**CP VILLE N°SIRET**

**Numéro de Pacage :**

**Déclare**

• Soit (cochez une case) :

- Que l'intégralité de ma récolte de colza et/ou tournesol (rayer selon besoin) provenant de mon exploitation et livrée à Ets Bodin a été cultivée sur des terres déjà classées comme « terres labourables »\* au 1er janvier 2008 et ultérieurement.
- Que 100 % (soit... ha) de la récolte de..... provenant de mon exploitation et livré à Ets Bodin a été cultivé sur des terres déjà classées comme « terre labourables »\* au 1er janvier 2008 et ultérieurement.

• Que les parcelles cultivées de mon exploitation ne sont pas concernées par une zone affectée à la protection de la nature ou à la protection d'écosystèmes ou d'espèces rares, ou que, si une partie de mon exploitation est concernée par une telle zone protégée (zone durable sous conditions), je respecte la réglementation spécifique à cette zone permettant les cultures.

• Avoir perçu pour mon exploitation agricole, les aides PAC ou avoir déposé un dossier de demande au titre de la déclaration PAC.

Je m'engage à conserver et à tenir à disposition, à des fins de contrôle éventuel, l'ensemble des éléments permettant de démontrer la véracité de cette déclaration et donc le caractère durable de ma production agricole selon la Directive Européenne 2009/28/CE et le Règlement (UE) No 1307/2014 de la Commission du 8 décembre 2014 Je m'engage par ailleurs à informer l'organisme collecteur de toutes modifications ultérieures concernant ma situation vis-à-vis des différents critères de durabilité ci-dessus.

\* sont exclues les terres classées « prairies permanentes » ou « prairies temporaires de plus de 5 ans »

Fait à ..... le

Signature